

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Madame, Monsieur,

est invité(e) à assister à la séance du Conseil Communal qui se tiendra à l'école communale, rue Joseph Désir, 2 à Momalle, le jeudi 30 avril 2026 à 19h30'.

ORDRE DU JOUR :

SÉANCE PUBLIQUE :

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 26 mars 2026.
Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance antérieure.
2. Approbation du Compte 2025 de la Fabrique d'église de Momalle.
Il est proposé au Conseil communal d'approuver le compte 2025 de la Fabrique d'église Notre Dame de l'Assomption de Momalle, sans participation financière communale.
3. Approbation du Compte 2025 de la Fabrique d'église de Remicourt.
Il est proposé au Conseil communal d'approuver le compte 2025 de la Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste de Remicourt, avec une participation financière communale, pour les frais ordinaires du Culte de 10.878,17-Euros et les subsides extraordinaires de la commune de 50.000,00-Euros.
4. Intercommunal IMIO : Assemblée Générale ordinaire du 2 juin 2026 – Ordre du jour.
Il est proposé au Conseil communal d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IMIO du 02/06/2026.
5. Association interrégionale de Guidance et de Santé A.I.G.S. A.S.B.L. : Désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale.
Il est proposé au Conseil communal de désigner un représentant communal à l'Assemblée Générale de l'A.I.G.S. A.S.B.L. La commune détient une part au sein de l'AIGS.
6. Contrat cadre proposé par la Banque BELFIUS : Augmentation du montant à provisionner de la Belfius Easy Card destinée au Service Travaux.
Il est proposé au Conseil communal, vu l'augmentation des prix et la nécessité de permettre au service de travaux d'acheter du matériel en urgence, de décider de l'augmentation du montant à provisionner de la Belfius Easy Card destinée au Service Travaux, à un montant de 1.000 Euros.
7. Personnel communal – Statut pécuniaire – Modification.
Il est proposé au Conseil communal d'augmenter le montant des chèques repas de 7 à 8 euros (montant annuel estimé de 10.000 euros). Ce point a fait l'objet d'un protocole d'accord avec les syndicats, d'un avis de légalité du Directeur financier et d'un avis favorable du Comité de concertation Commune-CPAS.
8. Statut pécuniaire du CPAS : Tutelle spéciale d'approbation.
Il est proposé au Conseil communal d'approuver la délibération du Conseil de l'action sociale du 16 avril 2026 relative à la modification du statut pécuniaire du CPAS (augmentation des chèques repas de 7 à 8 euros pour un montant annuel estimé de 1000 euros). Ce point a fait l'objet d'un protocole d'accord avec les syndicats, d'un avis de légalité du Directeur financier et d'un avis favorable du Comité de concertation Commune-CPAS.
9. Comité de Concertation et de Négociation : Composition.
Prise d'acte des membres du Comité de concertation et négociation syndicale. Le Bourgmestre (Président) et le Président du Cpas (Vice-Président) sont membres de droit et il appartient au Président de désigner les membres (au maximum 7 personnes en tout).

10. Prise d'Acte du procès-verbal de la réunion du Comité de Concertation Commune/CPAS du 16 avril 2026.

Conformément au ROI du Comité, les procès-verbaux doivent être transmis aux conseils respectifs de la Commune et du CPAS pour prise de connaissance.

11. Délégation au Collège communal pour la compétence de recruter sous contrat et mettre fin au contrat de travail du personnel communal non enseignant – Approbation.

Suite à l'abrogation de l'article L 1213-1 du CDLD (visé par les statuts du personnel dans le cadre des engagements contractuels) et d'une jurisprudence récente relative aux licenciements des agents contractuels, il convient de prévoir une délégation au Collège communal sur base du nouvel article du CDLD et de préciser la délégation du Collège en matière de rupture de contrat.

12. Convention-Type de mise à disposition d'un travailleur sous contrat Article 60 §7 : Approbation.

Suite au Décret relatif à l'octroi de subventions aux CPAS dans le cadre de la mise à disposition de travailleurs sous contrat article 60§7, le Conseil de l'action sociale a fixé la contrepartie des utilisateurs en séance du 19 décembre 2024. Il convient dès lors de prévoir cette contrepartie financière dans les conventions de mises à disposition avec la Commune.

13. Institution provinciale : Note d'orientation du Gouvernement Wallon – Avis du Conseil communal.

En date du 22 décembre 2025, le Ministre des Pouvoirs locaux a adressé un courrier aux communes demandant leur avis quant à la note d'orientation du Gouvernement wallon portant sur la réforme de l'institution provinciale.

14. Environnement – Projet d'éco-pâturage au terrain « Biodiversité » sis rue Haute – Convention d'occupation à titre précaire et gratuit.

Il est proposé au Conseil communal de passer une convention pour un éco-pâturage (moutons) au terrain sis rue Haute. Ce projet s'inscrit dans le cadre du maintien de la biodiversité locale.

15. Marchés publics – Accord-cadre pour les « prélèvements d'échantillons et essais en laboratoires pour revêtements hydrocarbonés, en béton de ciment et les matériaux s'y rapportant ainsi qu'essais routiers en général effectués sur le territoire de la Direction des routes de Liège et des communes adhérentes au marché » - Décision.

Il est proposé au Conseil communal d'adhérer à l'Accord-cadre du SPW pour le marché de prélèvements d'échantillons et essais en laboratoires pour revêtements hydrocarbonés, en béton de ciment et les matériaux s'y rapportant ainsi qu'essais routiers en général effectués sur le territoire de la Direction des routes de Liège et des communes adhérentes au marché.

16. Communications.

HUIS-CLOS :

17. Intervention dans les abonnements scolaires SNCB-TEC.

Il est proposé au Conseil communal d'octroyer une intervention de 45,00 Euros par abonnement scolaire SNCB-TEC d'enfant scolarisé en secondaire et domicilié sur le territoire communal.

18. Remplacement du Directeur pour absence de moins de 15 semaines.

Désignation d'une directrice à titre temporaire afin d'assurer la continuité du service durant l'absence du directeur.

19. Enseignement maternel et primaire communal – Personnel enseignant– Ratifications de désignations.

Il est proposé au Conseil communal de ratifier les décisions du Collège communal quant aux désignations du personnel de l'Enseignement communal.

20. Enseignement maternel et primaire communal – Personnel enseignant– Ratifications de demandes de congé exceptionnel.

Il est proposé au Conseil communal de ratifier les décisions du Collège communal quant aux demandes de congé exceptionnel du personnel de l'Enseignement communal.

Le 20 avril 2026.

PAR LE COLLÈGE :

La Directrice générale, f.f.


Ayla SARI.



Le Bourgmestre, f.f.


Michel PIRON.

